

**PISTOL EV**Version 2 / F
102000001746

1/7

Date de révision: 06.09.2007
Date d'impression: 06.09.2007**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	PISTOL EV
Code du produit (UVP)	05923883, 06424104
Utilisation	Herbicide
Société	Bayer Environmental Science 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Suspension concentrée (SC)
Diflufenican/Glyphosate 40:250 g/l

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Diflufenican	83164-33-4		R52/53	3,42
Glyphosate, sel d'isopropylamine	38641-94-0 254-056-8	N	R51/53	28,87
Alcools en C11-14, iso-, riches en C13	68526-86-3 271-235-6	N	R50	> 0,10 - 2,50

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS**Contact avec la peau**

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.



PISTOL EV

Version 2 / F
10200001746

2/7

Date de révision: 06.09.2007
Date d'impression: 06.09.2007

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche et avaler du "carbo absorbens". Appeler un médecin.

Avis aux médecins

Symptômes

Nausée, Vomissements, Diarrhée, Salivation, Les symptômes suivants peuvent apparaître en cas d'ingestion en quantités importantes : , réduction anormale du volume sanguin (hypovolémie), acidose, Troubles hépatiques, Troubles rénaux

Traitement

Traiter de façon symptomatique.

En cas d'ingestion, procéder à un lavage d'estomac, puis administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

Dialyse à pratiquer rapidement (transfusion).

Contrôler l'équilibre hydro-électrolytique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau.

Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.

Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Absorber avec un agent inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.



PISTOL EV

Version 2 / F
10200001746

3/7

Date de révision: 06.09.2007
Date d'impression: 06.09.2007

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.
Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Pas de précautions spéciales.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Éviter une exposition directe au soleil.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Protéger du gel.

Matériau approprié

PEhd (polyéthylène haute densité)
Bidons co-extrudé avec une couche barrière en EVOH à l'intérieur
Bidons co-extrudé avec une couche barrière en Polyamid (PA) à l'intérieur.
Possibles déformations dues à la consommation d'oxygène.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.
Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux

**PISTOL EV**Version 2 / F
102000001746

4/7

Date de révision: 06.09.2007

Date d'impression: 06.09.2007

	toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	liquide, suspension
Couleur	blanc
Odeur	pratiquement inodore

Données de sécurité

Densité	env. 1,17 g/cm ³ à 20 °C
Solubility dans l'eau	miscible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	log Poe: 4,2 La valeur fournie concerne la matière active technique diflufenican.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	log Poe: -5,4 La valeur fournie concerne la matière active technique glyphosate, sel d'isopropylamine.
Viscosité, dynamique	30 - 60 mPa.s à 20 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
-------------------------------	--------------------------



PISTOL EV

Version 2 / F
102000001746

5/7

Date de révision: 06.09.2007
Date d'impression: 06.09.2007

Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 1.596
La valeur fournie concerne la matière active technique diflufenican.

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) > 109 µg/l
Durée d'exposition: 96 h
La valeur fournie concerne la matière active technique diflufenican.
La toxicité aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité.

Toxicité pour le poisson CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 86 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
La valeur fournie concerne la matière active technique glyphosate,
sel d'isopropylamine.

Toxicité pour les daphnies CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) > 240 µg/l
Durée d'exposition: 48 h
La valeur fournie concerne la matière active technique diflufenican.
Pas de toxicité aiguë à des concentrations à la limite de la solubilité
dans l'eau.

Toxicité pour les daphnies CE50 (Daphnie) 930 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
La valeur fournie concerne la matière active technique glyphosate,
sel d'isopropylamine.

Toxicité pour les algues CE50 (Scenedesmus subspicatus) 0,018 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de

**PISTOL EV**Version 2 / F
102000001746

6/7

Date de révision: 06.09.2007
Date d'impression: 06.09.2007

collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DIFLUFENICAN SOLUTION)

IMDG

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DIFLUFENICAN SOLUTION)

IATA

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DIFLUFENICAN SOLUTION)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

Classification:

Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Diflufenican
- Glyphosate, sel d'isopropylamine

Symbole(s)

N

Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



PISTOL EV

Version 2 / F
102000001746

7/7

Date de révision: 06.09.2007
Date d'impression: 06.09.2007

Phrase(s) S	
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

II Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Classification:

II Soumis à étiquetage réglementaire

Symbole(s)

III N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

III R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

III S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
III S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Étiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 3 :

R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.